



AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 657-21
décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 553 500 \$
pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée
nécessaires à la réfection de la montée Saint-Amour - Phase 1 (200 mètres au sud de la
rue de Neuville jusqu'à 220 mètres au sud du chemin Vigneault - Total de 1 600 mètres)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 11 janvier 2022, tenue exceptionnellement par visioconférence, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 657-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 553 500 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la réfection de la montée Saint-Amour - Phase 1 (200 mètres au sud de la rue de Neuville jusqu'à 220 mètres au sud du chemin Vigneault - Total de 1 600 mètres) - Résolution numéro 2022-MC-009.

Donné à Cantley, ce 13 janvier 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 13 janvier 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2022 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2022-MC-009 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 657-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 553 500 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-AMOUR - PHASE 1 (200 MÈTRES AU SUD DE LA RUE DE NEUVILLE JUSQU'À 220 MÈTRES AU SUD DU CHEMIN VIGNEAULT - TOTAL DE 1 600 MÈTRES)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2021-MC-452 et le dépôt du projet de Règlement numéro 657-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 553 500 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la réfection de la montée Saint-Amour - Phase 1 (200 mètres au sud de la rue de Neuville jusqu'à 220 mètres au sud du chemin Vigneault - Total de 1 600 mètres), devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 657-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 553 500 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la réfection de la montée Saint-Amour - Phase 1 (200 mètres au sud de la rue de Neuville jusqu'à 220 mètres au sud du chemin Vigneault - Total de 1 600 mètres).

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 12 janvier 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 657-21

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 553 500 \$
POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA
MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DE LA
MONTÉE SAINT-AMOUR - PHASE 1
(200 MÈTRES AU SUD DE LA RUE DE NEUVILLE JUSQU'À 220 MÈTRES
AU SUD DU CHEMIN VIGNEAULT - TOTAL DE 1 600 MÈTRES)**

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la réfection de la montée Saint-Amour - Phase 1 (200 mètres au sud de la rue de Neuville jusqu'à 220 mètres au sud du chemin Vigneault - Total de 1 600 mètres) pour un total de 5 553 500 \$, conformément à l'évaluation des coûts produits par le Service des travaux publics en date du 1^{er} décembre 2021, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 5 553 500 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 5 553 500 \$, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2022 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



David Gomes
Maire



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 12 janvier 2022



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Municipalité de Cantley
Service des Travaux Publics
Estimation

ANNEXE
Règlement d'emprunt

No: 057-21
Date: 1 décembre 2021

Estimation budgétaire pour les travaux de
réfection du chemin Saint-Amour
Phase 1

200 mètres au sud de la rue de Neuville jusqu'à 220 mètres au sud du chemin Vigneault
- Total de 1600 mètres -

Description sommaire des coûts	Montants
Organisation de chantier	59 613 \$
Protection de l'environnement	8 129 \$
Mantien de la circulation et de la signalisation	54 194 \$
Travaux préparatoires	9 945 \$
Éléments de drainage	193 430 \$
Renforcement de chaussée	1 659 811 \$
Revêtement bitumineux	687 269 \$
Marquage et signalisation de la chaussée	68 507 \$
Travaux de réfection et terrassement	86 423 \$
Gestion & disposition de sols contaminés	1 500 412 \$
Excavation et mise en réserve de matériaux pour analyse	24 945 \$
Contingence	650 000 \$
Acquisition de terrains	90 000 \$
Frais de notaire	25 000 \$
Frais d'arpenteur-géomètre	36 000 \$
Frais d'évaluation de terrains	10 000 \$
Ingénierie et surveillance	58 946 \$
Contrôle qualité	35 000 \$
Géotechnique	17 080 \$

TOTAL (Taxes en sus): 5 289 704 \$

Taxes irrécupérables 263 824 \$

GRAND TOTAL 5 553 528 \$

TOTAL RÉGLEMENT D'EMPRUNT ARRONDI: 5 553 500 \$

Signée à Cantley le 12 janvier 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier